

# Résumé de la déclaration du comité consultatif national de l'immunisation (CCNI) du 30 avril 2025

Déclaration sur la vaccination antigrippale pour la saison 2025-2026



Promouvoir et protéger la santé des canadiens grâce au leadership, aux partenariats, à l'innovation et aux interventions en matière de santé publique.

– Agence de la santé publique du Canada

Also available in English under the title:

Summary of the NACI statement of April 30, 2025: Statement on Seasonal Influenza Vaccines for 2025–2026

Les renseignements contenus dans cette publication ou ce produit peuvent être reproduits, en tout ou en partie, et par n'importe quel moyen, à des fins personnelles ou publiques non commerciales, sans frais ni autre autorisation, sauf indication contraire. La reproduction et la distribution à des fins commerciales sont interdites, sauf autorisation écrite de l'Agence de la santé publique du Canada. Pour obtenir l'autorisation de reproduire tout contenu appartenant au gouvernement du Canada à des fins commerciales, veuillez envoyer un courriel à [pubsadmin@hc-sc.gc.ca](mailto:pubsadmin@hc-sc.gc.ca).

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

Agence de la santé publique du Canada  
130, ch Colonnade  
A.L. 6501H  
Ottawa (Ontario) K1A 0K9  
Sans frais : 1-844-280-5020  
Télec. : 613-941-5366  
Télec. : 1-800-465-7735  
Courriel : [publications-publications@hc-sc.gc.ca](mailto:publications-publications@hc-sc.gc.ca)

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de la Santé, 2025

**Date de publication :** avril 2025

**Cat. :** HP37-45/1F-PDF

ISBN : 2818-4920

**Pub. :** 240901

## Aperçu

- Le 30 avril 2025, l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) a publié la [Déclaration sur la vaccination antigrippale pour la saison 2025-2026](#) du Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI). Ces directives sont fondées sur les données probantes actuelles et sur l'avis des experts du CCNI.
- La vaccination antigrippale saisonnière est le moyen le plus efficace de se protéger contre la grippe et ses complications, y compris l'hospitalisation et le décès.
- Chaque automne et chaque hiver, la grippe et ses complications exercent une pression accrue sur le système de santé, surtout à mesure que d'autres virus respiratoires, comme la COVID-19 et le virus respiratoire syncytial (VRS), circulent. En plus de protéger les personnes contre la grippe et ses complications, la vaccination contre la grippe aide à réduire la pression sur les ressources de soins de santé pendant ces périodes de pointe.
- Les vaccins antigrippaux qui satisfont aux exigences réglementaires de Santé Canada relatives à l'innocuité, à l'efficacité et à la qualité sont approuvés au Canada. Plusieurs types de vaccins antigrippaux sont autorisés, y compris les vaccins inactivés, recombinants et vivants, dont certains ciblent des groupes d'âge précis et des besoins en matière de santé.

Après un examen approfondi des données probantes, le CCNI a formulé les recommandations suivantes :

- **Le vaccin contre la grippe doit être proposé chaque année à toute personne âgée de 6 mois ou plus qui ne présente pas de contre-indication au vaccin. Les patients et les fournisseurs de soins doivent également savoir que les risques de contracter la grippe sont plus élevés dans certains milieux et que les risques d'infection par la grippe sont plus élevés chez certaines personnes que chez d'autres. L'immunisation est particulièrement importante pour les groupes suivants :**
  - **Les personnes présentant un risque élevé de maladie grave, de complications liées à la grippe ou d'hospitalisation;**
    - Tous les enfants de 6 à 59 mois;
    - Les adultes et les enfants souffrant de certaines maladies chroniques;
    - Toutes les femmes enceintes et les personnes enceintes;
    - Toutes les personnes, quel que soit leur âge, résidant dans des maisons de retraite ou d'autres établissements de soins chroniques;

- Les adultes de 65 ans et plus;
  - Les personnes provenant des communautés des Premières Nations, inuites et métisses.
- **Les personnes susceptibles de transmettre la grippe aux personnes à haut risque :**
    - Les fournisseurs de soins de santé et les autres fournisseurs de soins dans les établissements et les milieux communautaires;
    - Les contacts familiaux, adultes et enfants, des personnes à haut risque, que ces personnes aient été vaccinées ou non;
    - Les personnes qui s'occupent régulièrement d'enfants de 0 à 59 mois, que ce soit à domicile ou à l'extérieur;
    - Les personnes qui fournissent des services dans des environnements fermés ou relativement fermés à des personnes à haut risque (par exemple, l'équipage d'un bateau de croisière).
  - **Les personnes qui fournissent des services communautaires essentiels (y compris les travailleurs de la santé);**
  - **Les personnes dont les activités professionnelles ou récréatives augmentent le risque d'exposition aux virus de la grippe aviaire A (par exemple, H5N1).**
- **Le vaccin antigrippal devrait être offert en priorité aux groupes pour lesquels la vaccination antigrippale est particulièrement importante (énumérés ci-dessus).**
  - La liste complète des personnes à risque élevé de complications ou d'hospitalisation liées à la grippe, ainsi que les personnes capables de transmettre la grippe à ces groupes à risque élevé, se trouve dans la déclaration.

Pour la déclaration complète, y compris les données probantes à l'appui et la justification, voir la [Déclaration sur la vaccination antigrippale pour la saison 2025-2026](#) du CCNI.

## Ce que vous devez savoir

- La grippe est une maladie respiratoire causée par les virus de l'influenza A et B. Des éclosions saisonnières se produisent chaque année au Canada pendant l'automne et l'hiver. À l'échelle mondiale, la grippe entraîne 3 à 5 millions de cas de grippe sévère et 290 000 à 650 000 décès chaque année.
- Chaque année, le CCNI publie une nouvelle déclaration sur l'utilisation optimale des options de vaccin contre la grippe pour l'automne et l'hiver à

venir. Les mises à jour de la déclaration annuelle comprennent souvent des recommandations sur de nouveaux vaccins, de nouvelles données probantes sur des sujets liés à la vaccination contre la grippe ou des changements dans les approches visant la meilleure utilisation des vaccins existants.

- Le vaccin contre la grippe saisonnière est nécessaire chaque année, car la protection conférée par le vaccin diminue avec le temps et les souches du virus qui circulent peuvent changer d'une année à l'autre. Avant chaque saison grippale, des experts internationaux donnent leur avis sur les souches spécifiques de virus grippaux qui devraient être incluses dans le vaccin pour la saison à venir.
- Les personnes les plus à risque de complications de la grippe comprennent les personnes ayant des problèmes de santé chroniques, les résidents de maisons de soins infirmiers et d'autres établissements de soins chroniques, les adultes de 65 ans et plus (surtout ceux qui sont fragiles), les enfants de 59 mois et moins, les femmes enceintes et les personnes enceintes, ainsi que les membres des communautés des Premières Nations, inuites ou métisses ou qui en sont issus.
- La plupart des personnes se remettent de la grippe en l'espace de 7 à 10 jours. Toutefois, la grippe peut entraîner des complications graves comme la pneumonie chez certaines personnes. Elle peut aussi aggraver certaines maladies chroniques, y compris les maladies cardiovasculaires. Les cas graves de grippe peuvent également entraîner une hospitalisation et la mort.
- L'infection grippale a été associée à un risque accru d'événements cardiovasculaires, y compris un infarctus du myocarde (crise cardiaque), une insuffisance cardiaque et un accident vasculaire cérébral, en particulier chez les personnes qui ont des problèmes cardiaques préexistants. Des études montrent que la vaccination contre la grippe peut offrir une protection supplémentaire contre les événements cardiovasculaires chez les groupes à risque élevé, comme les personnes qui ont déjà une maladie cardiovasculaire.
- L'objectif national du programme annuel d'immunisation contre la grippe du Canada est de prévenir les maladies graves causées par la grippe et ses complications, y compris les décès. Toutefois, le nombre de personnes qui se font vacciner est encore inférieur à ce qu'on espérait au Canada, particulièrement chez les personnes à risque élevé de complications. L'amélioration des taux d'immunisation pourrait réduire le fardeau de la grippe et améliorer la santé publique.
- Il est recommandé que les adultes et les enfants de 9 ans et plus reçoivent une dose de vaccin contre la grippe saisonnière chaque année.

- Les enfants âgés de 6 mois à moins de 9 ans qui reçoivent le vaccin contre la grippe saisonnière pour la première fois devraient recevoir deux doses au cours de la saison en cours à au moins quatre semaines d'intervalles. S'ils ont déjà reçu au moins une dose au cours d'une saison antérieure, il est recommandé de recevoir une dose par saison à l'avenir.
- Les nourrissons de moins de 6 mois présentent un risque élevé de complications de la grippe, mais ne peuvent pas recevoir de vaccins contre la grippe saisonnière, car les vaccins disponibles ne sont pas approuvés pour ce groupe d'âge. Toutefois, les nourrissons peuvent être mieux protégés lorsque les personnes enceintes, les femmes qui allaitent, les contacts familiaux et les fournisseurs de soins des jeunes nourrissons reçoivent le vaccin antigrippal.
- Les personnes dont les activités professionnelles ou récréatives augmentent le risque d'exposition aux virus de la grippe aviaire A(H5N1) sont désormais répertoriées comme un groupe pour lequel la vaccination antigrippale est particulièrement importante. Cet ajout fait suite à l'augmentation récente des foyers d'influenza aviaire chez les mammifères, avec des cas documentés chez les bovins laitiers et les porcs, et la transmission à l'homme à partir de volailles et de bovins laitiers aux États-Unis.
  - Bien que les vaccins contre la grippe saisonnière ne protègent pas contre la grippe aviaire, ils peuvent réduire le risque de co-infection par les deux virus.
- Les vaccins quadrivalents (c'est-à-dire les vaccins antigrippaux contenant quatre souches différentes) étaient auparavant recommandés pour les enfants en raison de la protection offerte par une souche grippale B supplémentaire, les enfants étant davantage touchés par les souches grippales B que les autres groupes d'âge. Le CCNI n'a plus de préférence entre les formulations quadrivalentes et trivalentes du vaccin antigrippal pour les enfants. Cette décision est conforme à la recommandation de l'Organisation mondiale de la santé d'exclure la souche B/Yamagata des vaccins contre la grippe saisonnière, les virus de la lignée B/Yamagata n'ayant pas été détectés à l'échelle mondiale depuis mars 2020. Tout vaccin antigrippal quadrivalent ou trivalent adapté à l'âge doit être utilisé pour les personnes âgées de 6 mois et plus, sans contre-indication ni précaution.
- Les vaccins antigrippaux peuvent être administrés le même jour ou à tout moment avant ou après d'autres vaccins, y compris les vaccins COVID-19.
- La disponibilité des différents vaccins antigrippaux peut varier d'une région à l'autre et d'une année à l'autre. Pour obtenir des informations sur la disponibilité de vaccins antigrippaux spécifiques, consultez les autorités locales de santé publique.

Pour de plus amples renseignements sur les recommandations du CCNI concernant la vaccination contre la grippe saisonnière, ainsi que sur l'immunisation des personnes atteintes de maladies chroniques et des personnes immunodéprimées, veuillez consulter le [Guide canadien d'immunisation](#).